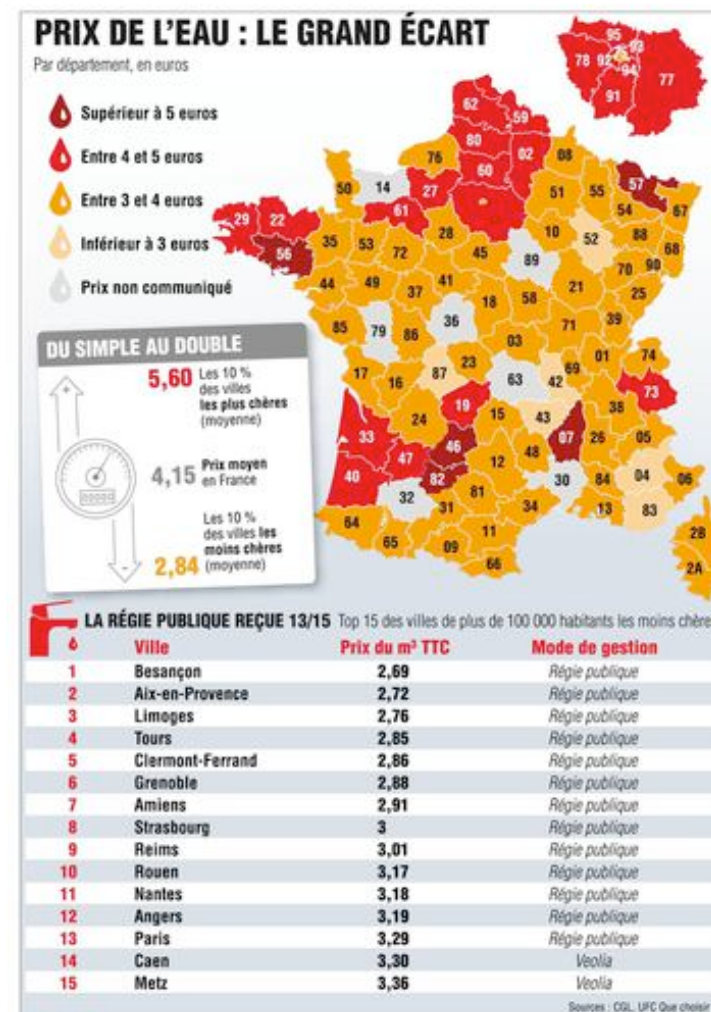


Événement /// Prix

La facturation de l'eau, « jungle » française

Une étude de la Confédération générale du logement, publiée aujourd'hui, révèle les fortes injustices liées au prix de l'eau. Souvent excessif, celui-ci varie selon que l'on vit en ville ou dans le secteur rural, première victime de cette inégalité.

Par Pierre Duquesne



« L'idée du juste prix rémunérant un service égal pour tous ne se retrouve pas dans les prix de l'eau pratiqués en France. »

C'est la conclusion dressée par la CGL, qui réclame donc une « réforme d'ampleur » de ce secteur.

5,83 : C'est, en euros, l'écart de prix record constaté par la CGL à l'intérieur d'un même département, la Seine-et-Marne.

La France se découpe en six grands bassins versants. Six zones où se partagent les eaux qui tombent sur notre pays, de l'Artois-Picardie, au nord, au bassin Adour-Garonne, au sud. Voilà pour la géographie, limpide. La carte des prix de l'eau est bien plus complexe. « C'est une véritable jungle », résume la Confédération générale du logement (CGL), qui a répertorié la tarification pratiquée dans 6 322 communes de l'Hexagone. Son étude, que l'Humanité s'est procurée, montre de grandes injustices selon le département où l'on habite, selon que l'on vit dans un village ou une grande ville.

DE FORTES DISPARITÉS DANS LE MÊME DÉPARTEMENT

L'eau coûte ainsi deux fois plus cher en moyenne dans le Tarn-et-Garonne (5,72 euros du mètre cube) qu'en Haute-Vienne (2,93 euros). L'écart entre les départements peut varier du simple au triple si l'on étudie les prix médians, encore plus révélateurs. Pis, il y a de fortes disparités au sein d'un même département, et parfois entre communes voisines. Et ces disparités ne s'expliquent pas toujours par la topographie. « Dans les Hauts-de-Seine, les villes de Suresnes, Saint-Cloud et Boulogne-Billancourt sont voisines et ont toutes une frontière avec Paris. Pourtant, le mètre cube d'eau est facturé 3,01 euros à Paris ; 3,68 euros à Saint-Cloud ; 3,95 euros à Boulogne-Billancourt et... 4,24 euros à Suresnes. »

Et les villes de plus de 100 000 habitants, dont on parle le plus, ne sont pas forcément les plus chères. En moyenne, elles facturent le mètre cube autour de 3,35 euros, avec des prix qui tendent à s'homogénéiser. « La France rurale est une fois de plus pénalisée », dénonce la CGL.

« C'est tout le modèle économique du service public de l'eau qu'il faut repenser. » – Emmanuel Poilane, France Libertés

Les écarts peuvent aller de 1 à 7 dans les villes de moins de 10 000 habitants. Une injustice qui n'est pas facile à repérer face à la multiplicité des modes de tarification. Quand cette dernière n'est pas divisée entre abonnement et consommation, elle est parfois saisonnière, voire aussi dégressive. À Néret, Montlevicq ou Champillet (Indre), plus vous consommez, moins vous payez ! Et la tarification sociale, qui peut parfois être socialement plus juste, ne va pas aider à s'y retrouver dans cette « jungle ». Car facturer selon la consommation et les revenus ne fera pas baisser le prix payé par la collectivité dans son ensemble. Les grandes multinationales, comme Veolia ou Suez, n'y sont d'ailleurs pas opposées. Seul un monopole public

permettrait « une mutualisation des coûts et un prix unique de l'eau à l'échelle nationale », plaide la CGL (lire notre entretien ci-dessous).

« Cette péréquation des prix, absolument nécessaire, peut être réalisée sans attendre la création d'un service public national », estime Jean-Claude Oliva, de la Coordination eau Île-de-France, qui appelle, ce week-end, à un grand rassemblement à Saint-Martin-d'Hères, près de Grenoble, pour que l'eau publique soit au coeur des enjeux des municipales (lire encadré). La gestion décentralisée de l'eau a d'ailleurs permis de remporter des batailles pour un accès à une eau moins chère. On ne compte plus les collectivités ayant décidé de créer une régie publique (lire ci-contre).

La disparité des prix entre les zones rurales et les grandes villes fait craindre le risque « d'un service public de l'eau à deux vitesses », alerte de son côté Emmanuel Poilane, directeur de la Fondation Danielle-Mitterrand France Libertés.

« D'un côté, il y aurait les grandes villes, en régie ou en délégation de service public, avec une eau relativement peu chère, grâce à leur densité de population. Et de l'autre, des communes rurales, où les canalisations, réalisées dans les années 1970, vont devoir bénéficier d'investissements lourds, sur le long terme. » Qui va payer ? « Ce ne sont pas les grands groupes », assure Emmanuel Poilane, qui souligne l'urgence d'une véritable péréquation nationale. Le débat ne se limite donc pas à la seule alternative public/privé au niveau local, ni à la question du prix. Pour le responsable de France Libertés, « c'est tout le modèle économique du service public de l'eau qu'il faut repenser ».

Retrouvez notre carte interactive des prix de l'eau sur notre site de l'eau sur notre site humanite.fr

L'EAU, AU COEUR DES MUNICIPALES ?

« Ouvrons dans chaque ville le débat sur la gestion de l'eau et de l'assainissement ! » Voilà l'appel que lanceront, ce week-end, à Saint-Martin-d'Hères, près de Grenoble, des dizaines d'associations qui luttent pour une « eau publique ». Ce rassemblement national, soutenu par Attac et la Fondation Copernic, vise à obtenir qu'un maximum de villes passent en régie publique. Au-delà d'une baisse des prix, ce changement est indispensable pour « mieux contrôler les ressources » et « sortir d'une logique marchande », selon Jean-Claude Oliva, un des organisateurs de ces rencontres.

... / Suite page 4

« Seul un service public de l'eau pourra harmoniser les prix »

Le président de la Confédération générale du logement, Michel Fréchet, fustige le manque de transparence sur ce dossier sensible.

Entretien réalisé par Pierre Duquesne



Michel Fréchet

Pourquoi votre association, qui défend les locataires, s'est-elle intéressée au prix de l'eau ?

MICHEL FRÉCHET. Nous sommes d'abord une association d'habitants, locataires ou propriétaires. Et, depuis quelques années, nous sommes de plus en plus interpellés par des citoyens qui souhaitent avoir des informations sur le prix de l'eau, qui est une dépense de consommation liée au logement. Même si l'eau n'est pas le poste le plus important des charges locatives ou des frais de copropriété, il s'agit d'un poste en augmentation.

Peut-on parler d'un manque de transparence sur le prix de l'eau ?

MICHEL FRÉCHET. Les textes de loi imposent une transparence. Sur le terrain, en revanche, tout change. C'est un parcours du combattant pour obtenir des informations sur les prix de l'eau. Lorsque nous avons réalisé notre enquête, nous avons dû relancer à plusieurs reprises l'une des six agences de l'eau, ces établissements publics nationaux en charge de la politique publique de l'eau dans le pays. L'une d'entre elles n'a même jamais répondu. En théorie, les maires doivent chaque année présenter en conseil

municipal un rapport sur les prix de l'eau, rapport qui doit être communiqué aux usagers qui le demandent. Il serait intéressant de regarder combien de maires mettent à disposition ce document aux citoyens qui en font la demande. Aujourd'hui, j'en fais le pari, il n'y en aurait qu'une minorité.

Avez-vous été surpris par les résultats de cette enquête ?

MICHEL FRÉCHET. On savait qu'il y avait des différences de prix, mais on n'imaginait pas que les écarts pouvaient être si importants. Ils peuvent aller du simple au double entre les départements. Et les écarts peuvent aller de 1 à 7 au sein d'un même département. Les prix peuvent être très disparates, y compris dans des villes voisines, comme à Suresnes, Boulogne, Saint-Cloud et Paris.

Face à une telle jungle de prix, et à quelques mois des municipales, que proposez-vous ?

MICHEL FRÉCHET. Des départements très ruraux, comme la Lozère ou les Deux-Sèvres, ont des coûts d'entretien des canalisations plus élevés qu'un département comme les Hauts-de-Seine. En moyenne, il y a 60 centimes de différence entre les communes de 100 000 habitants et celles de moins de 10 000 habitants. Le seul moyen de rendre supportable la facture, c'est de mutualiser les coûts, comme on l'a fait à la Libération avec l'électricité ou le téléphone. Certaines collectivités locales l'ont fait. Nantes Métropole, par exemple, a décidé d'harmoniser ses prix de l'eau. Cela s'est traduit par une baisse des prix dans une majorité de communes de cette agglomération. Pourquoi ce qui est possible au niveau local ne serait pas possible au niveau national ?

On peut y arriver, à condition d'avoir une volonté politique. Nos militants, sur le terrain, vont se saisir de cette étude pour interpeller directement les décideurs politiques en place, et ceux qui sont candidats à prendre leur place. Ils leur demanderont ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils comptent faire sur le prix de l'eau. Nous espérons voir les citoyens s'emparer de cette thématique. Depuis quelques années, des élus ont réussi à faire baisser le prix de l'eau. Mais seule la création d'un service public national permettra d'harmoniser les tarifs et de créer un prix unique sur l'ensemble du territoire. C'est d'autant plus nécessaire qu'il faudra de plus en plus faire attention à notre consommation dans les années à venir, pendant lesquelles l'eau va devenir de plus en plus rare. Cette régulation et les investissements nécessaires ne peuvent pas être laissés à des sociétés privées dont le seul objectif est de faire du business.

... / Suite page 6

Vague de baisses annoncée !

De plus en plus de mairies créent des régies publiques, ou menacent de le faire, pour obtenir des baisses de prix. Et ça marche. Exemples.

Par Pierre Duquesne

« La guerre de l'eau » (sic), Gabriel Amard et les élus communautaires des Lacs de l'Essonne sont en passe de la remporter. Et le combat fut rude. Dans un livre récemment publié, l'ex-maire de Viry-Châtillon (PG) raconte sa bataille pour créer une régie publique dans cette agglomération de l'Essonne, allant jusqu'à une plainte au pénal contre une filiale de Suez, prête à tout pour faire capoter le projet. Pour y parvenir, ils se sont appuyés sur un large soutien populaire et le succès d'une votation citoyenne sur le sujet. « Trois ans après, le prix de l'eau a baissé de 37 % dans les villes où la régie assure la distribution », raconte le président de l'agglo, invité dans toute la France pour partager son expérience. Intarissable, Gabriel Amard continue à vanter ses prix inférieurs de 16 % à ceux des villes voisines, gérées par le Syndicat des eaux d'Île-de-France (Sedif) et une filiale de Veolia.

À Saint-Pierre-des-Corps, aussi, la maire communiste, Marie-France Beaufiles, s'est plongée dans la gestion de l'eau. Après mûre réflexion, l'équipe municipale a décidé de ne pas renouveler le contrat de Veolia. Une régie a vu le jour le 1er janvier 2013, avec à la clé une baisse de l'abonnement proche de 27 euros par an et une baisse du tarif, en particulier pour les 40 premiers mètres cubes. « C'est un pari sur l'avenir », prévient l'édile. Passer en régie n'était pas évident, avec « une eau puisée dans des nappes très profondes ». À terme, l'élue espère mutualiser les coûts avec la régie de Tours ou avec d'autres villes voisines... encore sous contrat avec Veolia. Mais sa volonté politique semble porter ses fruits, la gestion publique étant réclamée fortement dans les villes voisines.

C'est que le rapport de forces avec Veolia, Suez ou la Saur semble avoir changé dans le pays, notamment après le passage en régie de Paris, lors du dernier mandat. Même Nice, qui n'est pourtant pas une municipalité de gauche, a décidé de reprendre en main la gestion de l'eau. C'est dire le changement de paradigme. Résultat, les multinationales sont plus promptes à renégocier leurs contrats. Ce fut le cas à Mantes-la-Jolie, où une association d'habitants, l'Arepcamy, a tellement mis la pression que Veolia a baissé son abonnement de 71 %... Soit l'équivalent de 100 euros par an pour une famille avec deux enfants consommant 120 m³ d'eau.

Éditorial

Un droit fondamental

Par Michel Guilloux



Salariés, citoyens, élus alimentent une vague d'exigence démocratique de contrôle de la distribution de l'eau.

Si les élections font toujours boire le bouillon au(x) perdant(s), au soir du second tour, le scrutin municipal de mars prochain pourrait faire redouter une douche froide aux acteurs privés du secteur de l'eau. Celle qui coule du robinet provient de trois grands mastodontes pour huit Français sur dix qui alimentent en retour leurs profits.

Licenciements d'un côté, investissements a minima, pour ne pas dire nuls, dans les réseaux de l'autre, le chantage à l'emploi commence à faire long feu face au regain d'intérêt pour une nouvelle maîtrise de la gestion de la ressource confrontée, en ce domaine comme ailleurs, à la rapacité de la rente financière. Or les trois quarts des contrats de concession au privé, que se partagent Veolia, Suez-Lyonaise des eaux et la Saur, arriveront à échéance d'ici à 2015. Les quelques mois d'ici le verdict des urnes sont donc à mettre à profit pour tenir de vastes débats publics, sur ce sujet comme sur tous ceux qui concernent la vie citoyenne.

En matière de logique comptable, l'on assiste à des variations de factures que toutes les études confirment, les unes après les autres, allant du simple au double, voire de un à sept. La Fondation France Libertés, qui mène le combat depuis des années, relève elle aussi une fluctuation singulière, dans les communes qui ont cédé sans contrôle leur gestion de l'eau aux « big three » à la française. Voici trois ans maintenant que l'ONU a adopté une

résolution reconnaissant l'accès à une « eau potable, salubre et propre » comme un « droit fondamental » et « essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme ». Ce vote fut obtenu grâce à l'acharnement de la Bolivie, qui a inscrit ce droit fondamental dans sa Constitution. En la matière aussi, le sous-continent américain est source d'exemplarité civilisationnelle...

On songe au milliard d'êtres humains qui ne peuvent y avoir accès. Mais, jusque dans nos pays riches et développés, l'explosion des inégalités sociales aboutit à l'humiliation de coupures d'eau. Quant à la qualité, entre réseaux mal entretenus pour cause d'économies à réaliser pour maintenir le dividende ou de pollution liée au laisser-faire d'une agriculture surintensive, le simple geste de pouvoir boire de l'eau du robinet est en recul constant depuis vingt ans. Pour le plus grand bonheur des multinationales de l'eau en bouteilles...

Comment « remunicipaliser » le contrôle de l'eau sans hériter du fardeau d'infrastructures à rénover ? Peut-on s'improviser gestionnaire d'une usine de traitement à haute technologie ? Comment permettre un accès égal à l'eau potable où que l'on se trouve sur le territoire ? Le débat a pris de l'ampleur, ces dernières années. Les solutions peuvent varier, mais dans un secteur où l'emploi n'est pas délocalisable, salariés, citoyens, élus alimentent une vague d'exigence démocratique : l'eau doit faire l'objet d'une maîtrise publique et nationale.

* <http://www.humanite.fr/numerique/lhumanite-du-10-decembre-2013>